

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2023_4805_CC

**TRAVAUX : TERRASSEMENT ET
RACCORDEMENT ELECTRIQUE**

DU 04 DÉCEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2023

DE 8H À 17H

RUE BECQUEREL

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE

DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants et les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2022_3724_CC du 12 octobre 2022 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués, complété par l'arrêté n° AR_2023_0211_CC du 17 janvier 2023,
VU la demande de BOUYGUES pour le compte de ENEDIS en date du 14 Novembre 2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes pendant la durée des opérations,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

**ARRÊTÉ
DU 04 DÉCEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2023
DE 8H À 17H**

ARTICLE 1^{er} – RUE BECQUEREL

La chaussée sera rétrécie et la circulation ralentie, au droit des travaux, le temps des travaux.

Le passage, la sécurité des piétons et la circulation des véhicules doivent être maintenus en permanence (3 mètres de largeur minimum pour les véhicules de secours).

N° SIRET entreprise : 775 664 873 01 564

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la Sté BOUYGUES (ZA Armanville 50700 VALOGNES), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté et si besoin un panneau « Stationnement interdit » devront être affichés sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol, 7 jours à l'avance. À défaut, il ne pourra être fait appel à la fourrière.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

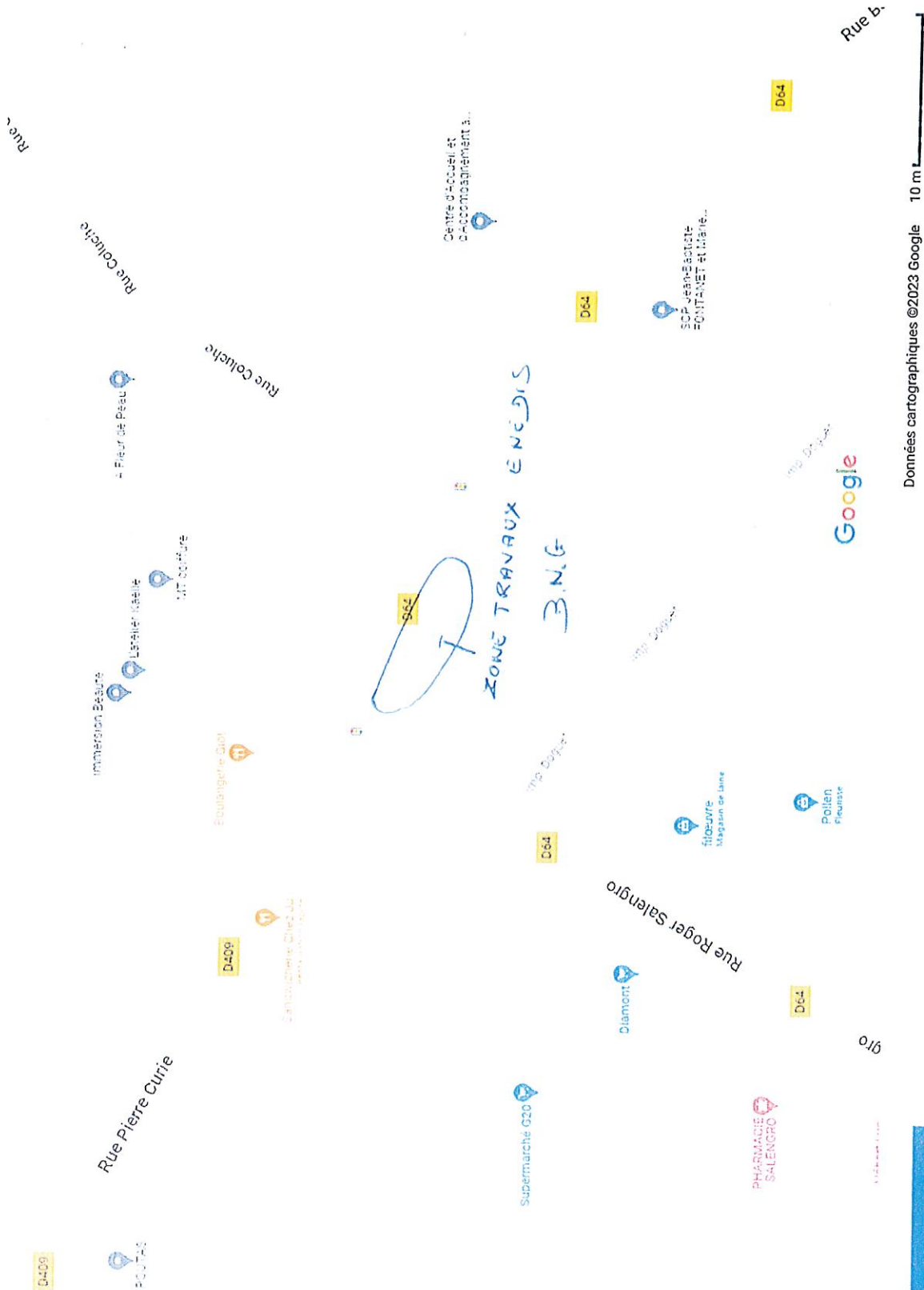
Le 20 novembre 2023,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,
Pierre-François LEJEUNE**





18





Déraccorder le 4x35HN existant de l'armoire feux tricolore + le raccorder sur le CIBE CCPI (à poser) + Déposer le linky +disj existant de l'armoire et reposer dans CIBE T2 mono (à poser)

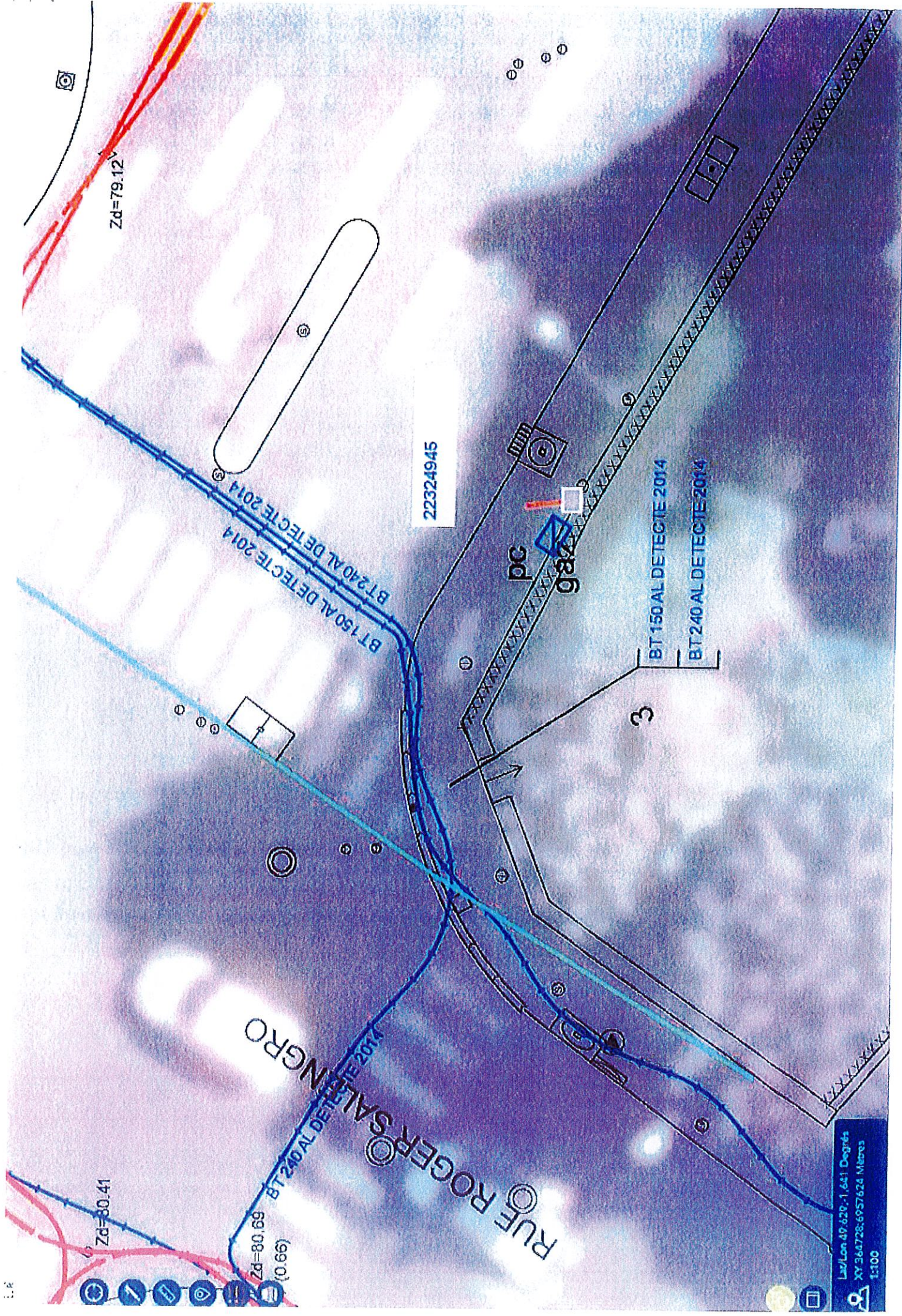
PDL 02553400819433

AFFAIRE ENEDIS 22324965

RUE BÉQUEREL / RUE SALENORO

CHERBOURG

ANOMALIE CARTO =>
PAS DE CARTOGRAPHIE



Zd=79.12

22324945

BT 150 AL DETECTE 2014
BT 240 AL DETECTE 2014

pc
gas

BT 150 AL DETECTE 2014
BT 240 AL DETECTE 2014

3

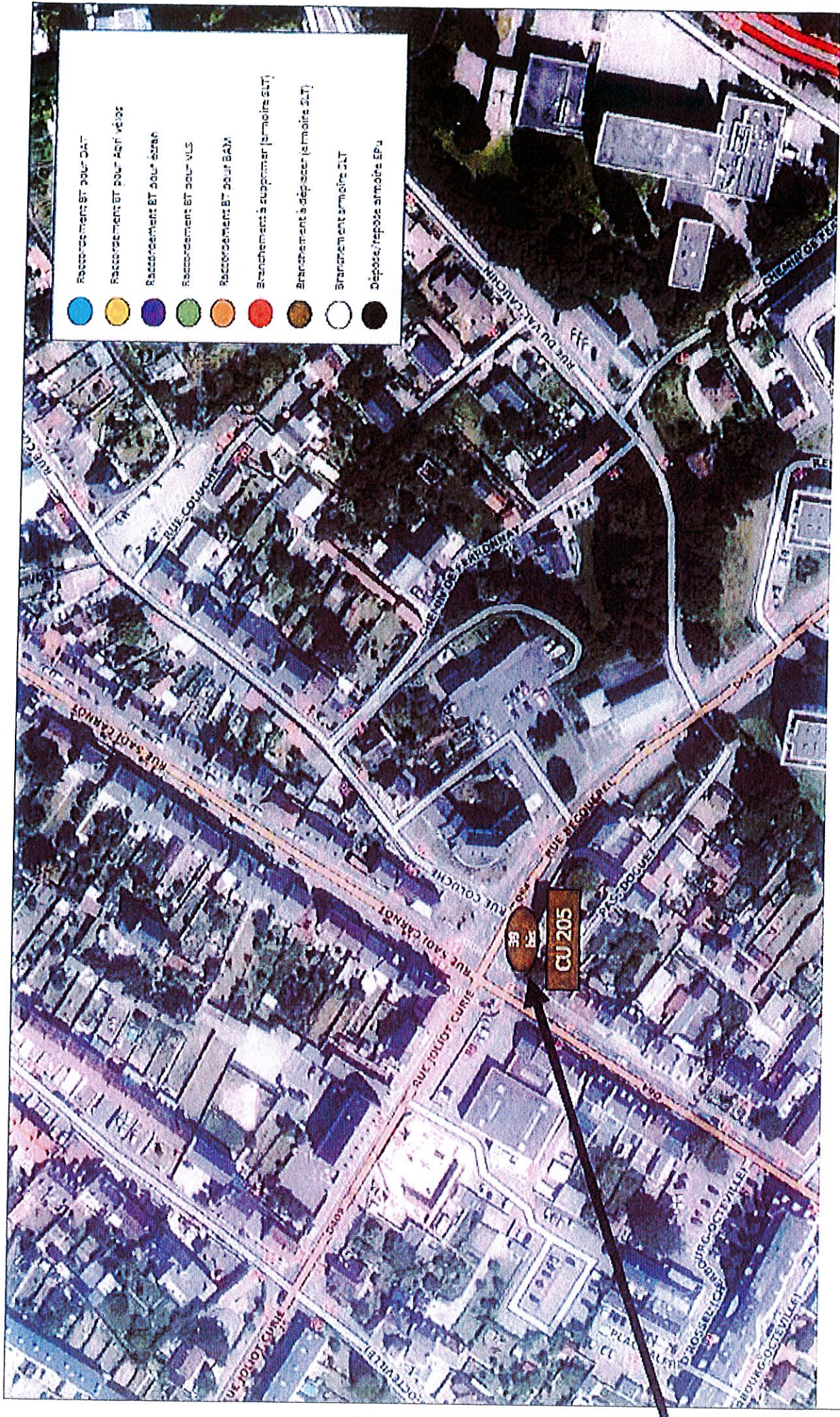
RUE ROGERS SALENNGRO

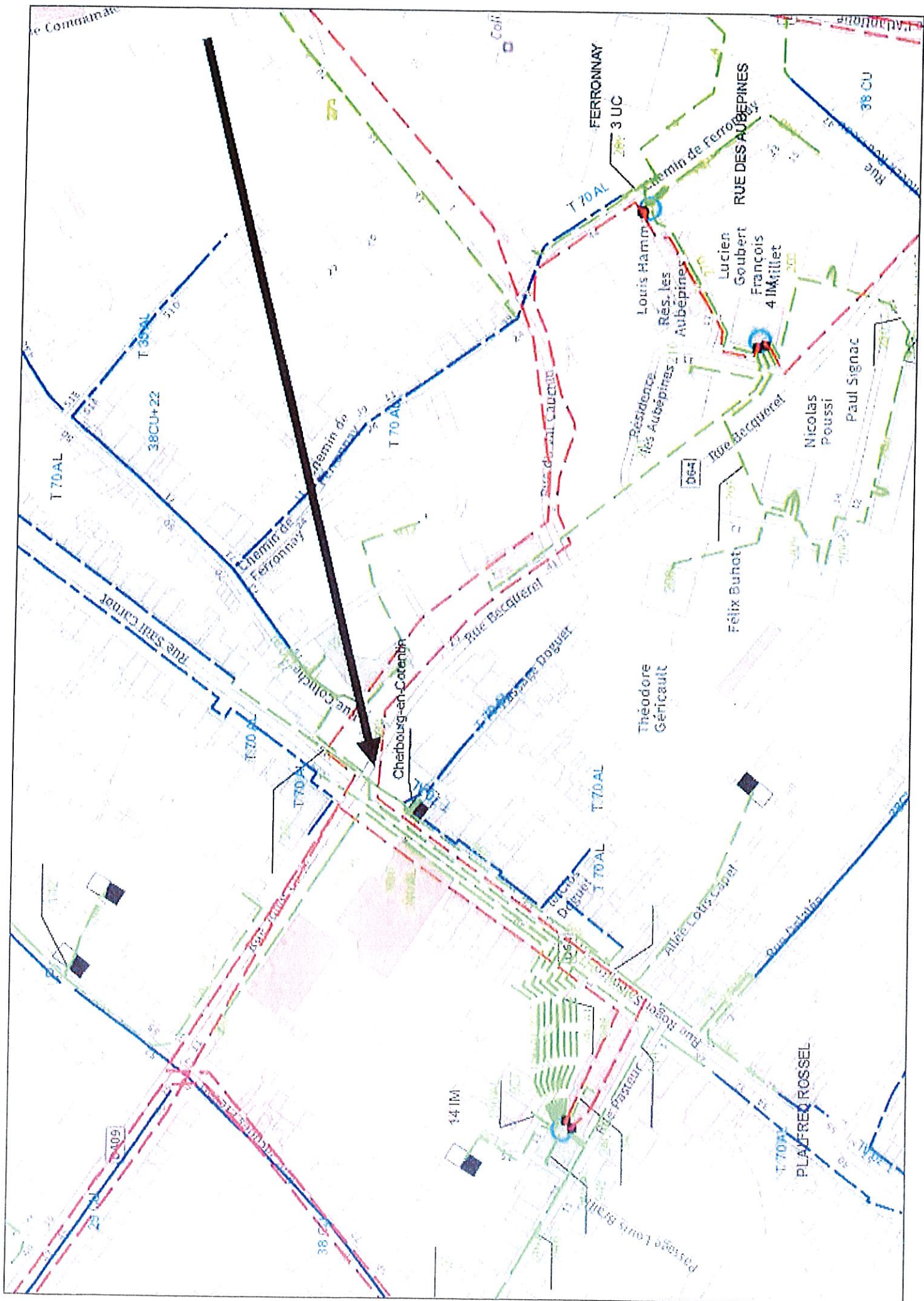
Zd=80.41

Zd=80.69
(0.66)

1:100
Luz/Lan 49.620,-1.641 Degrés
XY 364728;6957624 Métrés

- Raccordement BT pour DAT
- Raccordement BT pour Air V&G
- Raccordement BT pour ébran
- Raccordement BT pour VUS
- Raccordement BT pour B&M
- Branchement à supporter (armoire DAT)
- Branchement à déposer (armoire DAT)
- Branchement armoire DAT
- Dépose / repose armoire EPU





Déraccorder le 4x35HN existant de l'armoire feux tricolore + raccorder sur le CIBE CCPI (à poser) + Déposer le linky +disj existant de l'armoire et reposer dans CIBE T2 mono (à poser)

PDL 02553400819433

